

#### **■** BORDEREAU D'ENVOI

Date

De/From

À/Το

jeudi 30 septembre 2010

Daniel MARTINA Président de l'Université Jean-Paul SAINT-ANDRE Doyen de la faculté de médecine

Réf.

Cabinet du Président Tél: 02 41 96 23 63 president@univ-angers.fr

Objet	Quantité	Observations
Courrier de l'AMUE en date du 22 septembre 2010 relatif à la participation à la phase de Vérification de Service Régulier de la réforme PACES (version apogée 4.10.80).	1	Pour avis
		Transmitte l'acca
		Transmitter l'accor
		Chu

Pour le Président et par délégation,

Evelyne PUGLIA Cabinet du Président



DEI/JOL/10-148

Montpellier, le 22 septembre 2010

Monsieur Daniel MARTINA Président Université d'Angers 40, rue de Rennes BP 73532 49035 ANGERS Cedex 01

Affaire suivie par :

Joëlle Lenoir-Parquet, experte fonctionnelle Tél.: 04.99.77.30.84 – e-mail: joelle.lenoir@amue.fr

Objet : Participation à la phase de Vérification de Service Régulier de la réforme PACES (version Apogée 4.10.80)

Monsieur le président,

Suite aux différents contacts pris entre nos équipes, nous vous saurions gré d'accepter que votre établissement soit site de Vérification de Service Régulier de la réforme de la première année commune des études de santé (PACES), phase finale du processus de recette sur site, pour la période du 04 octobre jusqu'au 10 novembre 2010 au plus tard. Les évolutions relatives à la réforme PACES concernent le calcul du numerus clausus, le choix des filières (simulation et réel) à distance, la validation/modification de l'affectation en présentiel (amphi garnison) et la validation définitive.

Au même titre que votre établissement, sont également impliquées dans ce processus de recette les universités de : Antilles-Guyane, Aix-Marseille 2 – Méditerranée, Bordeaux 2 - Victor Segalen, Dijon – Bourgogne, Grenoble 1 - Joseph Fourier, Lille 2 - Droit et Santé, Lyon 1 - Claude Bernard, Montpellier 1, Nice - Sophia Antipolis, Paris 11 - Paris-Sud, Paris 13 - Paris-Nord, Poitiers, Rennes 1, qui participeront comme votre université à la phase de VSR sur leur site.

Cette version 4.10.80 faisant l'objet d'une diffusion élargie à tous les établissements ayant une composante santé, nous tenons à souligner l'importance de la Vérification de Service Régulier qui permettra, grâce à l'engagement de votre site et au suivi qui sera effectué par l'équipe produit Apogée :

- de s'assurer du bon fonctionnement des fonctionnalités relatives à la réforme PACES,
- de s'assurer de la non-régression.

La Vérification de Service Régulier s'inscrivant dans le dispositif opérationnel et contractuel prévu dans le cadre de développements des logiciels de l'Agence de Mutualisation des Universités et Etablissements, et pour formaliser votre participation à cette phase, vous trouverez ci-joint un document précisant le cadre de votre intervention.

En réponse et afin de finaliser notre accord, je vous remercie de bien vouloir nous transmettre la convention ci-jointe pour confirmation de votre adhésion à la phase de Vérification de Service Régulier de la réforme PACES.

Nous vous sommes reconnaissants de l'engagement que vous manifestez pour Apogée et de votre participation au bon fonctionnement de ce projet.

Recevez, Monsieur le président, mes sincères salutations.

Le directeur de l'agence par intérim

Christian MICHAU



# CONVENTION "Agence de Mutualisation des Universités et Etablissements - Sites de Vérification de Service Régulier" (réforme PACES de la version 4.10.80 d'Apogée)

La Vérification de Service Régulier s'inscrit dans le dispositif opérationnel et contractuel prévu dans le cadre des développements des produits de l'Agence de Mutualisation des Universités et Etablissements. Ce document présente les objectifs de la Vérification de Service Régulier de la réforme de la première année commune des études de santé (PACES) de la version Apogée 4.10.80 et précise le cadre d'intervention des sites universitaires impliqués dans cette phase, qui se déroulera du **04 octobre au 10 novembre 2010 au plus tard**. Cette période de vérification consistera à tester :

- le calcul du numerus clausus
- le choix des filières à distance par les étudiants (simulation et réel)
- la validation/modification de l'affectation en présentiel (amphi garnison)
- la validation définitive.

# <u>I/- Les objectifs de la Vérification de Service Régulier de la réforme PACES de la version d'Apogée 4.10.80 sont les suivants</u> :

#### Vérifier :

- le niveau de qualité fonctionnelle et technique des évolutions de la réforme PACES,
- l'adéquation de ces évolutions avec les pratiques des sites,
- le caractère robuste des évolutions,
- la maturité technique des évolutions.



# II/- Les évolutions concernant la réforme PACES de la version Apogée 4.10.80 doivent <u>être étudiées sous trois angles :</u>

- organisationnel.
- fonctionnel.
- technique.

### => Au terme de cette phase :

- chaque site de Vérification de Service Régulier remet à l'Agence de Mutualisation un bilan synthétique de la Vérification de Service Régulier, évaluant la qualité de la version.
- un bilan d'ensemble de Vérification de Service Régulier des évolutions concernant la réforme PACES de la version Apogée 4.10.80 est élaboré par l'Equipe Produit.
- si le bilan de Vérification de Service Régulier est jugé satisfaisant par la Maîtrise d'Ouvrage, la Vérification de Service Régulier sera prononcée et matérialisée par un procès verbal de recette de Service Régulier, ce dernier conditionnant la diffusion généralisée de la version.

# III/- La phase de Vérification de Service Régulier des évolutions concernant la réforme PACES de la version Apogée 4.10.80 possède les limites suivantes :

- elle repose sur les caractéristiques techniques des environnements des sites candidats.
- elle ne couvre pas l'exhaustivité des situations matérielles existantes sur les sites de généralisation.

## IV/- Au cours de la phase de Vérification de Service Régulier des évolutions concernant la réforme PACES de la version Apogée 4.10.80, chaque site s'engage à mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre formelle de l'ensemble des travaux relatifs à la Vérification de Service Régulier :

- expérimentation complète, dans la mesure du possible, des évolutions : mise en œuvre des fonctionnalités et procédures clés identifiées et testées par votre établissement.
- compte-rendu à l'Equipe Produit Apogée, lors d'un point téléphonique hebdomadaire de l'ensemble des travaux effectués et des éventuelles difficultés rencontrées,
- formalisation et transmission à l'Equipe Produit Apogée de l'ensemble des fiches d'anomalies (ou Demandes de Maintenance) et demandes d'évolution formalisées.



A la fin de la phase de Vérification de Service Régulier, chaque site renseigne et transmet à l'Agence de Mutualisation des Universités et Etablissements un bilan de Vérification de Service Régulier (selon un formalisme qui sera communiqué par l'Agence), notifiant formellement l'ensemble des travaux effectués, évaluant la qualité de la version, telle que perçue par les "utilisateurs". Les sites identifient également les incidences du produit sur l'organisation des services concernés.

Pour chaque établissement impliqué dans ce processus, il convient :

- de mobiliser une personne pour coordonner les opérations de la Vérification de Service Régulier. En particulier :
  - ⇒ participation aux points téléphoniques,
  - ⇒ reporting de l'avancement des travaux à l'Equipe Produit Apogée de l'Agence,
  - ⇒ suivi et coordination de la mise en œuvre des fonctionnalités et actes de gestion,
  - ⇒ gestion des Demandes de Maintenance (centralisation, analyse de premier niveau, envoi et suivi),
  - ⇒ élaboration du bilan final de la Vérification de Service Régulier sur le site,
- d'impliquer différents "utilisateurs" au sein de l'établissement pour exécuter les procédures clés à expérimenter.

Bon pour accord, le
Signature du Président de l'Université ou de son délégué